

ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

Siège social :
HOTEL DES COMMUNES
72000 LE MANS

Le Président,
Marc JOULAUD
DEPUTE-MAIRE

Le Mans, le 18 avril 2011

MJ/TD/28

Madame, Monsieur le Maire,

En 2009, la législation relative à l'urbanisme et à la distribution d'électricité a évolué.

Elle place désormais la commune au centre des décisions en matière d'équipement du réseau public de distribution d'électricité nécessaire pour raccorder de nouvelles constructions.

Plusieurs réunions d'information vous avaient donc été proposées en 2009 et en 2010, afin de vous expliquer ce nouveau dispositif, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

*Aujourd'hui, l'Association amicale des maires et adjoints de la Sarthe, en partenariat avec le Conseil général de la Sarthe, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et la Direction départementale des territoires, souhaitent faire **un bilan de la mise en place de ce nouveau dispositif en mettant plus particulièrement l'accent sur les modes de financement des équipements publics.***

Nous organisons donc 2 nouvelles réunions d'information sur le thème :

**« Le nouveau dispositif de raccordement aux réseaux d'électricité :
Financement des équipements publics »**

Nous vous proposons :

- le mardi 10 mai 2011 à l'Hôtel des communes, 3 rue Paul Beldant au Mans (siège de votre amicale), de 14h30 à 16h30,

- le jeudi 26 mai 2011 de 18h30 à 20h30, à l'Hôtel des communes, 3 rue Paul Beldant au Mans.

Je vous invite à nous retourner le coupon-réponse ci-joint avant le 6 mai 2011.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Marc JOULAUD